

Retraites : quand « plus » égale « moins » ! Ou l'algèbre selon Bercy.

Des camarades nous signalent régulièrement que leurs pensions ont diminué au début de l'année alors qu'elles étaient censées être revalorisées de 1,1 % comme annoncé par les pouvoirs publics.

Sans avoir les éléments sous les yeux, il était difficile de se prononcer. Mais les éléments de réponse ont fini par être révélés et on en reste stupéfait.

Au 1^{er} janvier 2022, les pensions de base ont bien été revalorisées de 1,1 % entraînant donc une hausse, certes plus que modérée, des pensions. Mais dans le même temps, le Revenu Fiscal de Référence (RFR) qui sert de base au calcul de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) n'a été revalorisé, lui, que de ... 0,2 %. Donc bien moins que les pensions elles-mêmes. D'où ce que l'on pourrait appeler un effet de ciseaux : tous ceux qui étaient en-dessous du niveau de seuil de la CSG se retrouvent d'un seul coup au-dessus.

Ainsi, les pensions diminuent de :

- 3,4 % pour les retraités qui passent de 0 % de taux de CSG au taux réduit de 3,8 % + 0,5 % de Remboursement de la Dette Sociale (RDS),
- 2,1% pour les retraités qui passent du taux réduit au taux médian de 6,6 % + 0,3 % de Contribution additionnelle de solidarité (CASA),
- 0,8 % pour les retraités qui passent du taux médian au taux normal de 8,3 %.

En montant net, les prélèvements sont inversement proportionnels au montant de la retraite perçue ! Pour ceux qui étaient :

- Juste sous le seuil de la CSG zéro : perte de 360 € par an !
- Juste sous le seuil de la CSG médiane : perte de 300 € par an !
- Juste sous le seuil de la CSG normale : perte de 140 € par an !

Pourquoi ne pas avoir augmenté le RFR dans la même proportion ? Le Ministère des Finances ne pouvait pas ignorer les effets secondaires de cette manipulation des « effets de seuil ». Mais le temps que l'on réalise la manœuvre, certaines échéances électorales seront passées. Pour le « maintien du pouvoir d'achat » promis en 2017, on sait à quoi s'en tenir !

Paris, le 15 avril 2022

Contact :

Didier HOTTE
Secrétaire général
adjoint de l'UCR-FO

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ dhotte@force-
ouvriere.fr

☎ 01.40.52.84.22